

clairement établie. C'est cette diatribe que réfute le P. Fassini, professeur en littérature sacrée dans l'université de Pise. Le savant religieux établit victorieusement la canonicité de ce livre contre les imaginations de l'Arien genevois. Les matériaux ne pouvoient lui manquer dans un sujet dont toute l'antiquité ecclésiastique s'est occupée, & qui est justement regardé comme une chose pleinement décidée par la tradition & l'autorité de l'Eglise. Le P. Fassini multiplie particulièrement les témoignages des Peres grecs en faveur de ce livre, parce que son adversaire avoit osé s'appuyer de leur suffrage. — M^r. Bossuet observe que ce livre mystérieux est rempli de traits d'une sublimité & d'une profondeur que l'Esprit - Saint seul a pu lui imprimer (a).

* V. le J.
du 1. Juill.
1778, 345.

LA Société, qui avoit proposé un prix de 1200 livres pour l'Eloge de Louis Dauphin, pere du Roi*, & qui devoit le décerner, au commencement de Juillet dernier, à l'ouvrage qui auroit le mieux rempli ses intentions, s'est vue réduite, à cette époque, à ne couronner aucun discours. Des motifs respectables ont conduit cette Société à chercher des juges hors de son sein. Elle a pris le parti de s'en rapporter à la décision de dix personnes également recommandables par leurs vertus & leurs lumieres. Les lenteurs inséparables de la réunion de ce

(a) Voyez le Catéch. phil. p. 343 & suivantes, édit. de Paris 1777.